

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOVEMAIL

Version:7

Date de révision:04/02/2026

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
1. 1. 1. Nom de la préparation: NOVEMAIL
1. 1. 2. N° code du produit: 3207010
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: DETERGENT DETARTRANT
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Applications Diverses Maintenance chimiques
ZI EST - RUE KEPLER - BP20074
F-62223 ST LAURENT BLANGY
France
Tél: +33 (0)3 21 07 85 76
Courriel: contact@admchygienne.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: INRS +33 (1) 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
* Corr. cut. 1A / SGH05 - H314 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 
Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P301 EN CAS D'INGESTION:
P330 Rincer la bouche.
P331 NE PAS faire vomir.
P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
2. 2. 5. Stockage: P405 Garder sous clef.
2. 2. 6. Élimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 3. Dangers principaux: Corrosif pour les yeux et la peau

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOVEMAIL

Version:7

Date de révision:04/02/2026

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 4. Autres dangers: La solution dans l'eau est un acide moyennement fort.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: mélange d'acide et de tensio-actif non ionique
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:
- acide sulfamidique; acide amidosulfurique; acide sulfamique
 - N° Id: 016-026-00-0 - N° CE: 226-218-8 - N° CAS: 5329-14-6
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319
 - * Tox. aq. chron. 3 - H412
 - Alcool éthoxyle C10 (fedtalkoholethoxylat)
 - N° CAS: 160875-66-1
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:
4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Air frais, repos.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Rincer abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 2. 1. Inhalation: Des hautes concentrations peuvent provoquer: toux
4. 2. 2. Contact avec la peau: rougeur brûlures
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer de graves brûlures
4. 2. 4. Ingestion: brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures, douleur abdominale
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Avis aux médecins Traitement symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: En cas d'incendie, utiliser: mousse, dioxyde de carbone (CO2), sable / terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOVEMAIL

Version:7

Date de révision:04/02/2026

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Endiguer et contenir le produit renversé. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Diluer tout produit répandu en petite quantité, et laver à grandes eaux.
Grandes quantités: Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. |
| 6. 4. Référence à d'autres rubriques: | Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|--|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Ne jamais mélanger avec d'autres produits. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement. Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: | Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Bac de rétention suivant les exigences de stockage relative au lieu |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage: | Conserver à l'écart de la chaleur. |
| 7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Aucune donnée spécifique. |
| 7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | Les emballages plastiques sont recommandés. |
| 7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: | Eviter les emballages métalliques non protégés. |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Réservé à un usage professionnel |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|--|--|
| 8. 1. Paramètres de contrôle: | |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | |
| 8. 2. Contrôles de l'exposition: | |
| 8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés: | Protéger contre les éclaboussures en versant. |
| 8. 2. 3. Protection des yeux: | Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures. |
| 8. 2. 4. Protection des voies respiratoires: | Pas nécessaire si la ventilation est suffisante. |
| 8. 2. 5. Protection des mains: | Gants de protection Norme EN374 |
| 8. 2. 6. Protection de la peau et du corps: | vêtements de protection à manches longues |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOVEMAIL

Version:7

Date de révision:04/02/2026

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Les mesures de controle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore
9. 1. 3. Odeur:	légère acide
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	Non déterminé.
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100°C
9. 1. 6. Inflammabilité:	Non applicable.
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non applicable.
9. 1. 8. Point d'éclair:	Non applicable.
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
9. 1. 10. Température de décomposition:	Non déterminé.
9. 1. 11. PH:	1 - 2
9. 1. 12. Solubilité:	Soluble
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	complètement miscible
9. 1. 14. Liposolubilité:	non déterminé
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	partiellement miscible
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Non déterminé.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	1 kg/l (20°C) +/-0.05
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Non applicable.
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	Non déterminé.
9. 2. Autres informations:	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune raisonnablement prévisible.
10. 4. Conditions à éviter:	Éviter les températures excessives pendant de longues périodes
10. 5. Matières incompatibles:	acides forts, bases fortes, Comburant

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOVEMAIL

Version:7

Date de révision:04/02/2026

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

10. 6. Produits de décomposition dangereux: oxydes de soufre, oxydes d'azote (NOx)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

11. 1. 1. Information(s) générale(s): La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.
11. 1. 2. Inhalation: les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
Peut irriter les voies respiratoires
11. 1. 3. Contact avec la peau: les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
corrosif pour la peau (lapin)
11. 1. 4. Contact avec les yeux: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves
11. 1. 5. Ingestion: les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures
11. 1. 6. Sensibilisation: Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.
11. 1. 7. Toxicité chronique: les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

11. 2. Informations sur les autres dangers: Pas d'informations complémentaires

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Ce produit contient une substance qui peut être nocif pour les organismes aquatiques
12. 2. Persistance et dégradabilité: Facilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Aucune donnée spécifique.
12. 4. Mobilité dans le sol: partiellement soluble
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien: Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé
12. 7. Autres effets néfastes: Pas d'informations complémentaires disponibles

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés: Les emballages souillés peuvent après rinçage être donnés comme déchet normal. Consulter à ce propos votre instance locale.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOVEMAIL

Version:7

Date de révision:04/02/2026

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3264
14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	8
14. 3. 4. Code danger:	80
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	C1 274
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC03 LP01 R001
14. 3. 7. Code de restriction en tunnels:	E
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	8
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	Non
14. 4. 4. N° FS:	F-A, S-B
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	8
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001 LP01
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	8
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	pas d'informations complémentaires disponibles
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	respecter la réglementation en vigueur relative au transport ADR/RID IATA/OACI IMDG
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Pas d'autres informations disponibles
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Pas d'informations complémentaires disponibles

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	La directive dite <toutes préparations>1999/45/CE et ses adaptations.Le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (règlement (CE) n° 790/2009)
--	--

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOVEMAIL

Version:7

Date de révision:04/02/2026

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	pas d'évaluation
--	------------------

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Aucune responsabilité ne sera acceptée quoiqu'il arrive, survenant suite à l'utilisation de cette information. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Historique:	
16. 5. 1. Date de la première édition:	12/08/2002
16. 5. 2. Date de la révision précédente:	07/09/2020
16. 5. 3. Date de révision:	04/02/2026
16. 5. 4. Version:	7
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:	9-10-11-12-14
16. 6. Réalisé par:	Sds